

DANS SUR AU BORD DE **L'EAU**

PROFITER DE LA RIVIÈRE TARN EN TOUTE SÉCURITÉ

LA RIVIÈRE TARN EST LE SUPPORT DE NOMBREUSES ACTIVITÉS,



MAIS ELLE COMPORTE DES RISQUES !

Scannez le Qrcode et retrouvez la
réglementation en vigueur
concernant la pratique de vos
activités aquatiques !



QUELQUES RAPPELS DE SECURITÉ

La baignade est une activité qui comporte des risques. Elle se pratique **aux risques et périls** de l'utilisateur sauf si la zone est :

- **surveillée**, la baignade est sécurisée,
- **interdite**, il existe un danger avéré pour la baignade.

Les engins de plages comprennent les paddles, les canoës, les float-tubes, les engins non immatriculés...

La navigation est strictement interdite à proximité des barrages et des chaussées ruinées.



Choisissez les zones de baignade surveillées : Trébas, Rivières, Rabastens.



Accompagnez toujours vos enfants dans l'eau.



Soyez vigilant quant **aux variations rapides et importantes de profondeur et de courant en rivière**, qui interviennent aussi en période estivale.



Attention à la **dégradation de la qualité des eaux** qui peut se produire sous **averses et durant 24 h après un épisode pluvieux**.



DANGER

Il est strictement interdit de se baigner et de naviguer avec des engins de plage 100 m en amont (au dessus) et 50 m en aval (en dessous) des barrages. L'accès piétons à ces ouvrages est également interdit.

Le camping sauvage et le bivouac sont interdits sur les îlots de la rivière Tarn.